

REGLEMENT DES COURSES et RANDONNEES

« AtlantiSport-Environnement » du 23 MARS 2025

*Les courses et randonnées "AtlantiSport-Environnement",
inscrites aux calendriers des Fédérations FFA, UFOLEP, FFRS, FFR, FFCT, FFSA
sont organisées par L'Office du Sport Herblinois, avec le concours des associations :*

Union Fraternelle de Course à Pied Herblinoise

Saint-Herblain Triathlon

Roller Club Herblinois,

Randonnée Pédestre Air et Détente

USSH Cyclo

Athlétic club Herblinois

Viikings

***Toute compétition implique des efforts physiques qui peuvent induire des problèmes de santé
Sachez moduler vos efforts en fonction des difficultés.***

Article 1

Les différentes épreuves répondent aux règlements des fédérations dont elles dépendent et les concurrents devront s'y conformer. Les règlements des Fédérations seront consultables sur internet.

Article 2

Les courses "AtlantiSport-Environnement " sont ouvertes aux Licenciés et non Licenciés Femmes, Hommes, et Sport Handi, à partir de la catégorie éveil athlétisme pour la course à pied et junior à masters pour le run and bike.

La randonnée Roller est ouverte aux Hommes et Femmes de 12 ans et plus, de niveau confirmé. **Elle fait l'objet d'un règlement spécifique en annexe 1.**

Les randonnées Pédestres sont ouvertes à tous.

La randonnée Cyclo est ouverte à partir de 8 ans.

La course d'orientation : enfants à partir de 8 ans.

La course Tir and Run : enfants à partir de 8 ans.

Article 3

Les coureurs avec poussettes, les suiveurs en vélo et les animaux, même tenus en laisse, sont formellement interdits sur les parcours non dédiés.

Article 4

Les organisateurs des courses ne sont en aucun cas responsables des participants ayant pris le départ sans dossard.

Article 5

Les engagements ne seront acceptés qu'aux conditions suivantes :

- Licenciés : fourniture d'une copie de la licence en cours de validité. Pour chaque fédération.
- Non licenciés : fourniture de PPS (plan prévention santé) de moins de 3 mois ou à défaut d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la discipline en compétition datant de moins d'un an. Une décharge n'est pas acceptée, un questionnaire médical pour les mineurs.
- Une autorisation parentale du tuteur légal est exigée pour les mineurs.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6

La sécurité médicale sera assurée par un organisme de secourisme.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cyclos et rollers, trottinettes.

Les protections aux poignets coudes genoux sont recommandées aux rollers et trottinettes.

En vertu de l'article R 144 du règlement FFA, tout appareil pouvant altérer la vigilance de l'athlète est interdit, tolérance pour GPS et Podomètre. Par conséquent, les téléphones, casques, écouteurs sont interdits durant les courses chronométrées.

Article 7

Les épreuves « **AtlantiSport-Environnement** » du 23 mars 2025, se dérouleront sur de Saint-Herblain et les communes limitrophes, avec départ, arrivée et courses enfants sur le Parking Atlantis Le Centre selon le programme :

- Randonnée Pédestre 12 km : départ à **9h00**, tous niveaux, randonnée familiale ouverte aux Handis, sport adapté
- Randonnée Roller 35 km : Briefing à **9h15**, départ à **9h30**, niveau "confirmé", difficulté "bleu" à partir de 12 ans
- Run and bike : départ à **9h45**, à partir de junior – 19 km
- Trail 10,5 km : départ **10h00** : catégories Cadet à Master, course ouverte aux Handis en autosuffisance (**pas de ravitaillement sur le parcours, seulement à l'arrivée**).
- Trail 19 km : départ **10h00** : catégories Junior à Master, course ouverte aux Handis (ravitaillement à mi-course et à l'arrivée)
- Randonnée Cyclo : départ à **10h30**, tous niveaux, randonnée familiale, durée 2h
- Randonnée Famille/Poussette 5km : départ à **10h15**, randonnée familiale
- Course Tir and Run parent/enfant : départ **11h20** 6 binômes – 11h30 6 binômes – 11h40 6 binômes et 11h50 course finale pour classement 1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème}
- Marche éco-responsable : départ **13h15**, randonnée familiale de 2 km
- Course à pied 1 km : départ **13h30** catégories Ecole athlé et Poussin
- Course à pied 2 km : départ **14h00** : catégories Benjamin et Minime
- Course d'orientation enfants : **14h45** : en binôme – enfants de 8/11 ans et 12/14 ans

Toutes les courses sont ouvertes et fermées par un responsable de l'organisation et sont sécurisées par des signaleurs tout au long du parcours.

Pour le trail 19km, un temps limite est fixé à 2h15, au-delà, il n'y aura ni ravitaillement ni signaleur. S'il reste des coureurs après ce temps, un vélo restera avec les derniers participants.

Pour le Run and bike 19 km, l'ensemble des binômes partira en même temps depuis la ligne de départ Le binôme devra passer la ligne d'arrivée en même temps sinon le temps ne sera pas pris en compte. Les compétiteurs doivent suivre le parcours. Aucune forme d'accompagnement et d'aide extérieure n'est autorisée durant la course. Chaque binôme doit avoir un vélo en bon état de fonctionnement (VTC ou VTT). Les vélos à assistance électriques sont interdits. Les participants devront être équipés d'un casque à coque rigide (jugulaire fermée). Il est interdit de monter à deux simultanément sur le vélo

Article 8

Le droit d'inscription est de 8 € pour tous les participants "Trail" et Run and Bike, le montant sera majoré à 10 € pour les inscriptions en ligne le 22/03/25 à partir de 21h.

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans, ainsi que les coureurs Handis et Sport Adapté.

Pour les randonneurs pédestres, famille et cyclo un engagement de 3 euros sera demandé aux adultes et enfants de plus de 14 ans. Inscription via HELLO ASSO : [ICI](#)

Pour les randonneurs rollers, voir les tarifs [ICI](#)

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent) dangereuse sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou en cas de conditions sanitaires défavorables (covid...).

Article 9

Droit à l'image : Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages, des photos ou des vidéos. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 10

Les dossards sont à retirer dans la galerie d'Atlantis les 15.21 et 22 mars 2025 ou sur le parking d'Atlantis le 23 mars 2025 à partir de 8h00 sur présentation de carte d'identité.

Pour les Trails et Courses à Pied enfants, ces dossards seront fixés sur le devant du maillot, et devront être entièrement visibles.

Tous les dossards seront munis d'une puce permettant le chronométrage des athlètes, sauf pour la course d'orientation et Tir and Run.

Article 11

Les classements se feront par catégorie d'âge, Hommes et Femmes pour les courses chronométrées.

Les classements seront affichés sur place à l'issue des courses et accessibles sur le site : www.atlantisport-environnement.fr et sur breizh Chrono pour les courses chronométrées.

Article 12

Coups ou médailles aux 3 premiers de chaque catégorie, Hommes, Femmes.

Article 13 : Données personnelles

Pour la gestion de la manifestation, l'organisateur est amené à solliciter des données personnelles concernant les participants.

L'acceptation de ce présent règlement vaut autorisation pour l'OSH de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Ces informations sont réservées à l'usage de l'organisation d'AtlantiSport-Environnement et ne peuvent être communiquées à d'autres destinataires.

Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations le concernant qu'il peut exercer en adressant directement une demande au Président de l'OSH étant précisé que l'association devra en tout état de cause respecter ses obligations en matière de conservation et d'archivage de documents relatifs au personnel.

Récompense à tous les participants

ANNEXE 1

Randonnée **roller** « Rando Atlantisport Environnement » du 24/03/2024

RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

Article 1 :

La randonnée roller «Rando Atlantisport Environnement » est organisée par l'Office Sport Herblinois avec le partenariat du club Roller Club Herblinois. Cette randonnée est inscrite au calendrier régional des randonnées roller de la ligue régionale Pays de la Loire Roller & Skateboard.

Article 2 :

La randonnée se tiendra le dimanche 23 mars 2025. Elle est ouverte à tous, à partir de 12 ans. La randonnée partira à 9h15 pour un retour prévu vers 13h30.

Les mineurs âgés de moins de seize ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un autre majeur muni de l'autorisation des représentants légaux. Les mineurs âgés de plus de seize ans doivent être, soit accompagnés selon les mêmes modalités que les plus jeunes, soit munis d'une autorisation de leurs représentants légaux. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations. Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants mineurs non accompagnés puissent repartir seuls en fin de randonnée sont invités à contacter les organisateurs avant le départ.

Article 3 :

Pour participer à la randonnée roller, les participants autorisés avec les équipements suivants :

- Les rollers, skateboard, longboard, roller-ski, quads,
- Les vélos.

Article 4 :

La randonnée est de niveau confirmé (randonnée de difficulté BLEU).

Il est expressément indiqué que les patineurs participent à la randonnée sous leur propre et exclusive responsabilité. Le parcours proposé présente plusieurs difficultés. Une bonne forme physique et une parfaite maîtrise des freinages et des descentes est donc indispensable.

Un tour de chauffe sera réalisé pour évaluer le niveau des participants. Les participants n'ayant pas le niveau requis pour la randonnée seront exclus de la randonnée.

Durant toute la randonnée, l'organisateur surveillera le niveau des participants. Les participants n'ayant pas le niveau requis seront invités à rejoindre le véhicule balai.

Article 5 :

Cette manifestation sportive est une randonnée sportive sans classement. Le départ ainsi que la circulation des participants sera groupé en un seul cortège.

Article 6 :

Le parcours emprunte des routes ouvertes à la circulation. Tous les patineurs devront se conformer aux règles de circulation, respecter le code de la route et les consignes particulières annoncées par l'organisateur. Les patineurs s'engagent sur l'honneur à emprunter exclusivement le circuit prévu par l'organisateur. Les participants quittant le cortège seront sous leur entière responsabilité.

Article 7 :

La participation à la randonnée est payante. Les tarifs d'inscriptions sont indiqués sur la page d'inscription en ligne.

Article 8 :

Le port du casque est obligatoire. Les protections individuelles sont recommandées. Les participants doivent vérifier l'état de leur matériel avant le départ.

Article 9 :

Un véhicule suiveur sera à la disposition des patineurs fatigués.

Article 10 :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles non licenciés.

Article 11 :

Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile personnelle.

Article 12 :

Tout engagement est définitif. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

Article 13 :

Toute personne ayant un comportement inapproprié sera exclue de la randonnée à tout moment.

Article 14 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions météo contraires au bon déroulement de la randonnée ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée à tout moment.

Article 15 :

Droit d'image : "J'autorise expressément les organisateurs de la randonnée roller « Rando Atlantisport », à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la randonnée". Sur tous les supports y compris les documents promotionnels pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 16 :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 17 :

En fonction des réservations, engagements et autres phénomènes indépendants de notre volonté, des aménagements à ce règlement pourront être apportés à tout moment par les organisateurs et seront communiqués sur le site internet de la manifestation.

Article 18 :

L'organisateur est joignable à ce numéro d'urgence : 06.08.14.14.09 seront communiqués sur le site internet de la manifestation.

ANNEXE 2

Règlement type des organisations de cyclotourisme en France

Fédération Française de Cyclotourisme

Règlement consultable sur : www.ffct.org

Randonnée familiale de 2h

ANNEXE 3

Règlement Course d'orientation enfants

Par binôme, enfants de 8 à 14 ans.

12 balises à trouver dont la première est imposée. Pas de pénalité.

Lors de l'inscription si des enfants sont seuls, l'équipe attribuera un binôme.

Si une équipe n'arrive pas à trouver au moins 5 balises, elle sera conseillée par un éducateur qui sera sur le site en veille sécurité et elle devra retourner chercher les balises manquantes.

Les consignes seront données avant le départ.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents avant le départ et lors des résultats.

ANNEXE 5

Règlement Labyrinthe d'orientation

Le but du labyrinthe est de trouver à l'aide d'un plan les 18 balises dans l'ordre imposé, le plus rapidement possible.

Epreuve individuelle.

Les résultats (temps + ordre des balises respecté) se font automatiquement grâce à une gestion électronique et l'impression d'un ticket.

Horaire d'ouverture :

- Labyrinthe simple de 10h à 17h00